



Renseignements (Nationalité et CNF pour mon enfant mineur)

Par mahouhou, le 03/09/2012 à 19:34

Madame, Monsieur, Bonsoir.

Je suis Né en Algérie je suis Français **par l'article 18 du code civil comme enfant né a l'étranger d'une mère Française**) on à obtenu en 2011 ma mère moi et mes frère nos Certificat de Nationalité Française CNF en démontrant mes ascendants jusqu'a l'admis à la nationalité Français (mon arrière-arrière-grand-père maternel Français de statut civil de droit commun par jugement).

Je veut plus tard obtenir un -CNF- pour ma petite fille. Née 5 mois âpres que j'ai eu mon CNF je l'ai déclaré avant les 30 jours au consulat général de France à Alger il mon donner 3 copie de son acte de naissance Français et par la suite son passeport biométrique Français..

Ma Question est la suivante : Pour que ma fille obtient son -CNF- plus tard est-ce que je dois une autre fois apporter tout ces documents des ascendants et le jugement etc. comme je l'ai fait moi et ma mère etc. Ou, il suffit juste d'apporter mon CNF- (pour prouver que je suis français de naissance et ma fille et née d'un père Français.), Ainsi que nos actes de état civil (naissance, et mariage du SCEC et nos pièces d'identité française. !!?)

Dans l'attente de votre réponse je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Par FRIDI, le 19/03/2017 à 10:28

bonjours,je suis une française, j'ai mon fils de 17ans et 08 mois ayant un CNF établi en 2001 et à ce jours il n'a pas été inscrit à l'état civil de NANTES je vous demande de bien vouloir m'aider sur les démarches à suivre à fin de de l'inscrire et lui établir son acte de naissance pour demander ensuite sa carte nationale d'identité

Dans l'attente de votre réponse je vous prie d'agréer mes sincères salutations.